



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2018

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

Nombre de Conseillers

en exercice : 22  
présents : 20  
votants : 20  
dont pouvoir : 0

Date de convocation :

7 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept du mois de mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONTRES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire.

Présents : M. BRAULT Jean-Luc, Mme BRISSET Dominique, M. CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre, M. MOREAU Dany, M. LELARGE Antoine, Mme BOURGUIGNON Sylvine, M. DEVEL Michel, Mme GASCHARD Christiane, Mme DELORD Martine, M. LEDDET Jean-Luc, Mme LE PABIC Christiane, M. BAUMER Thierry, Mme TÉTOT Pascale, Mme DELAUNAY Catherine, M. MAUBERT Jean-François, Mme TURGIS Isabelle, M. DROUHIN Jean-Yves, M. PENTECOUTEAU Luc, Mme CHESNE Karine, M. COLLIN Guillaume.

Absents : M. BOUCHER James, Mme JAHAN-BONTEMPS Isabelle

Madame DELORD Martine est désignée secrétaire de séance.

**QUORUM :**

Monsieur le Maire fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

**DECISIONS DU MAIRE :**

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de cette délégation, il est fait état des décisions prises entre le 15 mars 2018 et le 17 mai 2018 :

- 03/2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal de CONTRES
- 04/2018 : Marché public sur les travaux d'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique au complexe Henri Chartier

**AJOUTS DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR :**

Un élément s'étant ajouté après l'envoi de la convocation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Demande de subvention à l'association « Med et sports ». Le Conseil Municipal valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**JURY CRMINEL :**

L'article 261 alinéas 1 et 2 du code de la procédure pénale prévoit une liste annuelle de jurés tirés au sort.

Monsieur le Maire exécute le protocole pour nommer les neuf citoyens tirés au sort.

- BERTN Joël
- LAPIERRE épouse Riant Emmanuelle
- FAUCHOIS Olivier
- GUILLOT-KONRAD Marie-Lucie
- PRIOU Roland
- TASSIN Maryline

- BRUNET Jean-Pierre
- QUITTARD Jérôme
- CHATELIN Jean-Claude

## **DB n°2018-0501 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEO PROTECTION – ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES**

Afin d'obtenir la DETR en 2018, la Préfecture de Loir et cher oblige les communes situées en zone gendarmerie à intégrer le SICOM.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes de Châtillon-sur-cher, Dhuizon, Lassay-sur-Croisne, Sassay, Yvon-le-Marron, Sambin et Veuzain ont formulé le souhait d'intégrer le SICOM.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de ces communes au syndicat intercommunal de vidéo protection.

## **DB n°2018-0502 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON**

Monsieur le Maire informe de la délibération du comité syndical du syndicat d'entretien du bassin du Beuvron en date du 21 mars 2018 portant sur la modification des statuts du SEBB.

L'article 7 de l'arrêté préfectoral n°41-2017-12-29-008 du 29 décembre 2017 portant sur la modification du périmètre et des statuts du syndicat mixte d'entretien du bassin du Beuvron (stipule que le comité syndical doit engager une modification de ses statuts avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018 afin de redéfinir la répartition des sièges, correspondant à l'article 4 des statuts et la répartition financière entre les membres, correspondant à l'article 5 des statuts.

Le syndicat propose de modifier les statuts comme suit (modification en gras) :

### **« Article 4 : Administration du Syndicat – Le Comité Syndical :**

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de représentants élus comme suit : chaque Commune membre procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. S'agissant d'EPCI à fiscalité propre membre du syndicat, le conseil communautaire élit un nombre de délégués titulaires et suppléants selon la répartition suivante :

**Communauté d'Agglomération Agglopolys : 7 titulaires et 7 suppléants,**  
**Communauté de Communes Cœur de Sologne : 4 titulaires et 4 suppléants,**  
**Communauté de Communes des Portes de Sologne : 5 titulaires et 5 suppléants,**  
**Communauté de Communes du Val de Sully : 1 titulaire et 1 suppléant,**  
**Communauté de Communes Giennoises : 1 titulaire et 1 suppléant,**  
**Communauté de Communes du Grand Chambord : 6 titulaires et 6 suppléants,**  
**Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois : 1 titulaire et 1 suppléant,**  
**Communauté de Communes Sauldre et Sologne : 1 titulaire et 1 suppléant,**  
**Communauté de Communes Sologne des Etangs : 4 titulaires et 4 suppléants,**  
**Communauté de Communes Sologne des Rivières : 1 titulaire et 1 suppléant,**  
**Communauté de Communes Val de Cher Controis : 2 titulaires et 2 suppléants.**  
**Soit au total 33 délégués titulaires et 33 suppléants.**

Les délégués suppléants siègent au comité syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires. Le mandat des délégués est lié à celui du conseil de la collectivité qui les a désignés. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant du syndicat mixte suivant le renouvellement général des conseils municipaux. »

#### **« Article 5 : Participations**

La contribution des collectivités adhérentes aux dépenses engagées par le syndicat mixte dans le cadre de l'exercice de ses compétences, est répartie par le comité syndical entre les différentes collectivités, dans un souci de solidarité, au prorata de :

- 4/10 : Population légale municipale au prorata de la surface de bassin versant,**
- 2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,**
- 3/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson classés Liste 2,**
- 1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents (cartographie des cours d'eau).**

Le montant des contributions de chaque membre sera fixé chaque année par délibération du comité syndical. Ce mode de calcul s'applique aussi bien pour le financement de la compétence générale, que pour la compétence GEMAPI. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la modification des statuts du SEBB et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

<b>FINANCES</b>
-----------------

#### **DB n°2018-0503 : INSTALLATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRE – RUE DE CHEVERNY**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la candidature de la Commune sur le principe d'enterrer les colonnes d'apport volontaire : Rue de Cheverny (Zone des Hauts du Grand Mont).

Il donne lecture d'un courrier par lequel le Président du SMIEEOM Val de Cher propose à la Commune de confier au syndicat la maîtrise des travaux de génie civil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de pose de points d'apports volontaire enterrés destinés à la collecte des déchets recyclables et de s'engager à verser au SMIEEOM une subvention qui servira à couvrir les coûts hors taxes de génie civil et déviation de réseaux.

#### **DB n°2018-0504 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
<b>INVESTISSEMENT</b>					
D 2315/1832	Travaux voirie Les Maisons Rouges	105 000,00			

D 2313/1833	Garderie Réhabilitation sanitaire	40 000,00			
D 2128/1835	Travaux pour Colonnes enterrées	10 700,00			
D 2315/1607	Travaux voirie Rue de la Belle Jardinière	9 620,00			
D 2315/1834	Travaux voirie Lotissement Bellevue	55 700,00			
D 2188/1811	Eclairage de Noël Acquisition matériel	2 450,00			
D 21316/1823	Cimetière		2 450,00		
R 021	Virement de la section de fonctionnement			221 020,00	
OS 2111/041	Acquisition terrain Ecritures budgétaires	2 538,20			
OS 1323/041	Subvention Conseil Départemental			2 538,20	
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
D 673	Titres annulés	11 766,00			
D 6545	Créances éteintes	1 260,00			
R 7788	Produits exceptionnels			8 400,00	
R 73111	Impôts			225 646,00	
D 023	Virement à la section d'investissement	221 020,00			

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver les décisions modificatives ci-dessus.

#### **DB n°2018-0505 : REPAS DES SENIORS – AGE DES PARTICIPANTS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune organise chaque année, courant novembre, un repas pour les personnes habitant la commune et ayant atteint l'âge de 60 ans. Les personnes ne remplissant pas ces conditions peuvent participer à ce repas moyennant une participation financière.

Monsieur le Maire propose de reculer progressivement l'âge requis pour participer à cette manifestation. Il propose de reculer d'une année tous les ans jusqu'à atteindre 65 ans.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De modifier progressivement l'âge requis pour participer au repas des seniors.
- De fixer le calendrier ainsi
  - Année 2018                      61 ans
  - Année 2019                      62 ans
  - Année 2020                      63 ans

- Année 2021 64 ans
  - Année 2022 65 ans
- Qu'une participation financière sera demandée aux personnes n'ayant pas atteint l'âge requis ou non domiciliées à Contres (participation fixée à 45 € par délibération n° 2016.0605)

**DB n°2018-0506 : FONDS DE CONCOURS : DEMANDE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS POUR LA REHABILITATION DES SANITAIRES DU BATIMENT COLETTE DARY GOUGRY**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux de réhabilitation dans les sanitaires du bâtiment Colette Dary Gougry ont été effectués courant 2017. Toutefois lors de l'inspection de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) et de la Protection Maternelle Infantile (PMI) afin de valider l'agrément du bâtiment pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) il a été noté que la structure était non adaptée pour l'ALSH.

Aussi il convient de modifier à nouveau les sanitaires, de créer une cuisine et de faire une réfection générale (peinture etc.). Ces travaux s'élèvent à environ 40.000 € TTC.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes Val de Cher Controis (CCVCC) pour un fonds de concours à hauteur de 18.000 €. Il rappelle également que ce bâtiment est occupé à 42 % pour l'ALSH.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux nécessaires pour la réhabilitation des sanitaires du bâtiment Colette Dary Gougry et demande un fonds de concours d'un montant de 18.000 € auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

**DB n°2018-0507 : DEMANDE DE SUBVENTION AU S.D.I.S. - AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE SECOURS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision d'agrandir le Centre de Secours afin de mieux accueillir les jeunes sapeurs-pompiers durant leur formation. Le montant des travaux fixé à 151.200 € TTC a été inscrit au budget primitif 2018.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) pour l'obtention d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le SDIS pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'agrandissement du Centre de Secours et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette affaire.

**DB n°2018-0508 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – VOYAGES SCOLAIRES – COLLEGE DE CONTRES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Collège Saint Exupéry de Contres organise courant l'année 2017/2018 cinq voyages (4 à l'étranger et 1 à la montagne) :

Destination	Coût pour les familles	Nombre de participants
Ski (St Sorlin d'Arves)	377,00 €	11
Allemagne (Dachau)	280,00 €	10
Espagne (Madrid)	298,00 €	6
Espagne (Taradell)	400,00 €	4

Grande Bretagne	372,00 €	8
-----------------	----------	---

39 élèves Controis participant à l'un de ces voyages.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une aide financière d'un montant de 50,00 € pour chaque enfant. Ces aides avaient déjà été décidées pour des voyages précédents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide financière forfaitaire d'un montant de 50,00 € pour chaque enfant domicilié à Contres et participant à l'un de ces voyages. Ce montant sera versé à chaque famille qui formulera une demande écrite.

#### **DB n°2018-0509 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES – ANNEE 2018**

- Vu la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 08 janvier 1987
- Vu la circulaire n° NOR/IOC/D/11/212 46 C du 29 juillet 2011
- Vu le courrier de la Préfecture de Loir et Cher en date du 14 mars 2018 relatif aux indemnités pour le gardiennage des églises communales

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la non revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, depuis la dernière circulaire relative à l'indemnité de gardiennage des églises communales, l'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2018 du montant fixé en 2017 soit un montant de :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune

Après délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix POUR et 1 abstention, décide de verser la somme de 120,97 € au titre de l'année 2018 pour le gardiennage de l'église communale.

#### **ASSAINISSEMENT**

#### **DB n°2018-0510 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE n° 1**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en raison de l'annulation de deux titres de recettes émis sur l'exercice 2017 il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
D 673	Titres annulés	3 000,00			
D 023	Virement à la section d'investissement		3 000,00		
<b>INVESTISSEMENT</b>					
R 021	Virement de la section de fonctionnement				3 000,00
R 1641	Emprunt			3 000,00	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les virements de crédits ci-dessus.

## **URBANISME**

### **DB n°2018-0511 : ACQUISITION D'UN TERRAIN CADASTRE BN 146**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame PETIT Gilbert, propriétaires de la parcelle cadastrée BN 146 d'une surface de 1186 m<sup>2</sup> proposent de vendre leur terrain à la Commune pour la somme de 20.000 € (vingt mille euros).

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'acquisition des parcelles BN 142, 143 et 207 en date du 03 octobre 2017 et jouxtant la parcelle BN 146.

Cette acquisition pourrait s'inscrire dans le cadre d'un futur réaménagement du complexe sportif et de ses bâtiments.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée BN 146, située 26 Rue de la Libération, d'une surface de 1186 m<sup>2</sup> pour la somme de 20.000 € (vingt mille euros) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette affaire.

Les frais d'acquisition seront partagés pour moitié entre le vendeur et l'acquéreur.

### **DB n°2018-0512 : COMPTEUR GAZ COMMUNICANT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que ce dernier a entériné le 5 novembre 2015 la mise à disposition des bâtiments municipaux pour mettre en place la télérelève des compteurs de gaz communicant de GrDF nommés Gazpar.

A ce jour, le site du gymnase Marcel Cerdan (point haut), situé rue du Stade, a été retenu. Deux antennes LAN seront posées sur les pignons extérieurs à chaque extrémité du bâtiment. Un coffret sera installé dans le local rangement après un passage de câble en hauteur dans le bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver la mise en place opérationnelle du déploiement des compteurs communicants de gaz et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

### **DB n°2018-0513 : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA LIBERATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que ce dernier a entériné le 24 mars 2016 le lancement de la phase d'exécution de l'effacement des réseaux de la rue de la Libération. Le projet a été affiné et le Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) y donne une suite favorable en date du 3 mai 2018.

Un chiffrage estimatif de l'avant-projet d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique a d'ores-et-déjà été réalisé par le SIDELC (cf. ci-dessous). Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux. Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs

réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Conseil municipal.

Dans le cas où la commune souhaiterait que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux de télécommunications, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS		
	HT €	TVA	TTC €	SIDELC € (40%)	COMMUNE €	
<b>Electricité</b>						
Etudes	2 500.00	500.00	3 000.00	1 000.00	1 500.00	Part: HT
BT	29 348.52	5 869.70	35 218.22	11 739.41	17 609.11	
Mise en court-circuit	1 110.00	222.00	1 332.00	444.00	666.00	
Divers et imprévus	1 647.93	329.59	1 977.52	659.17	988.76	
<b>TOTAL</b>	<b>34 606.45</b>	<b>6 921.29</b>	<b>41 527.74</b>	<b>13 842.57</b>	<b>20 763.87</b>	
<b>Téléphone</b>						
Etudes	950.00	190.00	1 140.00		1 140.00	Part: TTC
Génie civil	5 006.62	1 001.32	6 007.94		6 007.94	
Divers et imprévus	297.83	59.57	357.40		357.40	
<b>TOTAL</b>	<b>6 254.45</b>	<b>1 250.89</b>	<b>7 505.34</b>		<b>7 505.34</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>40 860.90</b>	<b>8 172.18</b>	<b>49 033.07</b>	<b>13 842.57</b>	<b>28 269.21</b>	

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires, le Conseil municipal décide de :

- transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ;
- donner son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement ;
- accepter que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération ;
- prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;
- de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
----------------------------



## **DB n°2018-0514 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 17 MAI 2018 - OUVERTURE DE POSTE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre des avancements de grade, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs, à compter du 17 mai 2018 comme suit :

- Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet: **1 poste**

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### ➤ **Ajout d'un point à l'ordre du jour**

#### **DB n°2018-0515 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MED et SPORTS »**

Monsieur Charles-Guimpied Jean-Pierre informe les membres du Conseil Municipal qu'une étudiante, actuellement en 2<sup>ème</sup> année de médecine et habitant Contres, a déposé une demande de subvention pour l'association « Med et Sports » dont le siège social est à la faculté de médecine de Tours.

En effet durant la semaine du 22 au 29 avril 2018 à Brest cette association a participé à un grand événement sportif rassemblant 3000 étudiants issus de 160 écoles provenant des 5 continents.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder une subvention d'un montant de 150 € à l'Association « Med et Sports » pour sa participation à la Course Croisière EDHEC à Brest.

#### ➤ **Interventions des élus**

Monsieur Pentecouteau informe le Conseil Municipal que la soirée des jeunes se tiendra le 15 juin prochain. Un appel à l'encadrement est demandé aux membres du Conseil pour une plage horaire de 20h à 23h.

Egalement, Monsieur Pentecouteau informe le Conseil Municipal que le projet de jumelage avec Taradell avance bien. Il faut maintenant constituer une commission municipale.

Monsieur Baumer présente au Conseil Municipal le projet « Educap City » qui se déroulera le vendredi 29 juin 2018 en partenariat avec les ballons de l'espoir.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, en synthétisant, de ses quatre jours de « mission » en Roumanie. Une mission intéressante qui peut aboutir à des solutions dans le domaine de la santé dans les années à venir.

#### ➤ **Dates à retenir :**

Prochain Conseil Municipal : jeudi 28 juin 2018 à 19h

La séance est levée à 20h20

A Contres, le 23 mai 2018

Le Maire,  
Jean-Luc Brault